



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 2 juin 2017

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Le scrutin des élections législatives 2017 en Corrèze

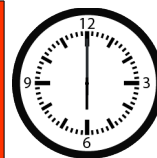
En Corrèze, ce sont **187 252 électeurs** qui sont appelés aux urnes, répartis de la façon suivante :

- 93 724 électeurs pour la circonscription de Tulle-Ussel (1ère circonscription).
- 93 528 électeurs pour la circonscription de Brive-la-Gaillarde (2nde circonscription).

Les électeurs devront se rendre dans l'un des **384 bureaux de vote du département parmi les 283 communes** dont ils dépendent. Le bureau de vote est indiqué sur la carte électorale.



**POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, LES BUREAUX DE VOTE
DU DÉPARTEMENT SERONT OUVERTS DE 8H00 À 18H00**



Quelle pièce d'identité peut-on présenter pour voter ?

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide).

Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé... Vous êtes absent de votre domicile au moment des élections législatives ? Pensez à établir une procuration auprès du commissariat de police, de la brigade de gendarmerie ou du tribunal d'instance de votre domicile ou lieu de travail.

Contacts presse

Isabelle POUGEADE – Pierre GÉ

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

pierre.ge@correze.gouv.fr

1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter